

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT MARTIN DE BROMES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL – 2026/26**

OBJET : VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2026

**L'an deux mille vingt cinq et le vingt avril
à dix huit heures
le conseil municipal de la commune de
SAINT MARTIN DE BROMES régulièrement
convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu
habituel de ses séances sous la Présidence de
Madame DÉPIEDS Laurence - Maire**

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTE :	
POUR :	15
CONTRE :	00
ABSTENTION :	00

Etaient présents : Mme BOCKTAELS Marie-Lise, DANTARD Anaïs,
GOSSMANN Lucie, PIANETTI Laurence, PIANETTI Nicole, WEBER Catherine
Mrs BOUGE Jean-Michel, DÉPIEDS Michel, KNORR Alain, MATÉO Robert,
PIECHON Bernard, ROHR Alain

Absents excusés : Mme CHONG Mireille ayant donné pouvoir à Mme GOSSMANN Lucie
M. AILLAUD Yves ayant donné pouvoir à Mme DÉPIEDS Laurence

Mme DANTARD Anaïs a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture du Budget Communal 2026

<u>Section investissement :</u>	Recettes	382 934.25 €
	Dépenses	382 934.25 €

<u>Section fonctionnement :</u>	Recettes	701 813.58 €
	Dépenses	701 813.58 €

Le budget communal est voté avec 15 voix pour.

*La présente délibération est transmise au représentant de l'état dans le département conformément à l'article 2131-1 et
suivant du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
DÉPIEDS Laurence**

